

**FORMULAIRE DE REMISE D'AVIS
DES CHAMBRES EMPLOI-FORMATION
(INSTANCE BASSINS EQFE)
SUR L'AGREMENT OU LE RENOUVELLEMENT D'AGREMENT DE FILIERES CISP**

Version DFP du 7 mars 2022

CHAMBRE EMPLOI-FORMATION DE :

Namur

Références légales :

- Article 11 du décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle
- Article 24 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 décembre 2016 portant exécution du décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle

Dénomination du CISP :

Jeunes Au Travail

Adresse du CISP

Indiquez l'adresse du siège d'exploitation du CISP qui relève de la compétence de votre Chambre Emploi-Formation. Ce siège peut être différent du siège social du CISP.

Rue :

Chaussée de Liège

Numéro :

1 4 7

Boîte :

A

Code postal :

5 1 0 0

Localité :

JAMBES

Synthèse des avis de la Chambre Emploi-Formation concernant les filières proposées à l'agrément par le CISP

N° filière (1)	Intitulé de la filière	Avis rendu (2)
1	Entretien et aménagement des espaces verts	Favorable
2	Entreprise générale du bâtiment	Favorable

(1) Il s'agit du numéro d'ordre de la filière, tel que figurant dans la demande d'agrément.

(2) Favorable – Réserve – Défavorable

A compléter pour chaque filière proposée à l'agrément

Reprendre les renseignements indiqués par le demandeur dans sa demande d'agrément

Numéro de la filière :

Intitulé de la filière :

Type de filière : DEFI EFT

Avis remis sur la filière de formation

L'avis doit être motivé pour permettre d'apprécier en toute connaissance de cause la pertinence de la filière organisée par le centre au regard des besoins identifiés sur le territoire et de l'offre de formation existante.

L'avis doit, notamment, prendre en compte, pour le territoire concerné, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés, leur profil au regard des articles 5 et 6 du décret, l'offre de formation existante en tenant compte de l'ensemble des différents types d'opérateurs de formation et/ou d'insertion, le taux d'occupation de l'offre existante ainsi que le nombre d'opportunités d'emploi existantes au regard d'une offre de formation qualifiante.

x	Favorable
---	-----------

	Réservé
--	---------

	Défavorable
--	-------------

Motivation :

Alors que l'emploi (salarié et indépendant) dans le secteur agricole s'est contracté, dans les secteurs verts il a connu une nette progression avant la crise sanitaire. Un seul « sous-secteur », la sylviculture et l'exploitation forestière, n'a pas suivi cette évolution favorable.

Les opportunités d'emploi pour les métiers du secteur vert sont particulièrement importantes dans le Bassin namurois. Le Forem y a notamment diffusé en 2021 186 opportunités d'emploi pour le métier de jardinier d'espaces verts (près de 2.000 opportunités pour l'ensemble de la Wallonie), 27 pour le métier de maraîcher-horticulteur, 7 pour celui de sylviculteur mais aussi 40 pour celui d'aide agricole saisonnier.

L'offre de formation pour adultes dans le domaine de l'horticulture est répartie géographiquement sur l'ensemble du territoire du Bassin de Namur :

- au niveau des CISP : formation d'entretien parcs et jardins à Doische (Charlemagne), formation en environnement ouvrier de la nature - éco-cantonnier à Beauraing (La Calestienne) et formation en aménagements extérieurs à Ciney (A l'Ovradge).
- au sein de l'Enseignement de Promotion sociale, aucune formation n'est répertoriée pour ce secteur et
- au sein de l'IFAPME, une formation d'entrepreneur de jardins et une formation de maraîcher sont proposées à Dinant.
- le Forem ne propose pas d'offre dans ce secteur.
- le Centre de formation et d'insertion socioprofessionnelle adapté Forma'Rive organise également d'une formation d'ouvrier en parcs et jardins, mais à Floreffe et pour un public spécifique (centre agréé par l'AVIQ).

Aucune autre formation n'est organisée à Namur dans ce domaine.

compléter pour chaque filière proposée à l'agrément

Reprendre les renseignements indiqués par le demandeur dans sa demande d'agrément

Numéro de la filière :

Intitulé de la filière :

Type de filière : DEFI EFT

Avis remis sur la filière de formation

L'avis doit être motivé pour permettre d'apprécier en toute connaissance de cause la pertinence de la filière organisée par le centre au regard des besoins identifiés sur le territoire et de l'offre de formation existante.

L'avis doit, notamment, prendre en compte, pour le territoire concerné, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés, leur profil au regard des articles 5 et 6 du décret, l'offre de formation existante en tenant compte de l'ensemble des différents types d'opérateurs de formation et/ou d'insertion, le taux d'occupation de l'offre existante ainsi que le nombre d'opportunités d'emploi existantes au regard d'une offre de formation qualifiante.

Favorable

Réservé

Défavorable

Motivation :

L'analyse des offres d'emploi reçues sur le territoire du Bassin de Namur et la liste des métiers critiques parue en 2021 confirment les besoins sur le marché de l'emploi des profils-métiers de *Chef d'équipe dans la construction, Maçon (ouvrier de la maçonnerie), chapiste, cimentier-façadier, coffreur, rejointoyeur, assistant des travaux publics et du gros œuvre, ouvrier du béton, peintre en bâtiment, monteur de cloisons et/ou faux-plafonds, ouvrier d'entretien du bâtiment*. En outre, en ce qui concerne la réserve de main d'œuvre (RMO) pour le métier de **Maçon**, il s'avère d'après les experts et les acteurs locaux qu'à peine la moitié de cette RMO a les **compétences** (formation et/ou expérience) pour exercer ce métier. Par ailleurs, si on ajoute à ce public de DE compétents un filtre de proximité de l'emploi (selon différents critères comme la mobilité...), la RMO pour ce métier diminue encore, d'où l'entrée du métier depuis 2019 dans la liste des métiers en pénurie.

Dans son dernier rapport analytique et prospectif paru en novembre 2021 (www.bassinefe-namur.be/rapport-analytique-et-prospectif-2021-et-diagnostics-sectoriels), l'IBEFE de Namur recommandait ainsi le **maintien de l'offre existante** pour les profils de *Chapiste, Maçon, Coffreur, Peintre décorateur*. En outre, après avoir réactivé la dynamique de son pôle de synergies « Construction », l'IBEFE de Namur a choisi récemment d'investir, parmi ses actions prioritaires, le métier d'*Ouvrier de voirie* dont les besoins se font de plus en plus criants sur le marché de l'emploi.

Du côté de l'offre de formation professionnelle, la filière proposant une approche des trois profils-métiers que sont les métiers de *Maçon, Ouvrier de voirie* et *Peintre-Décorateur* est inédite à Namur. L'EFT L'Outil propose à Namur la formation de *Rénovation & Ferronnerie d'art du bâtiment* mais elle ne couvre pas les mêmes domaines ou du moins si c'est le cas, seulement de façon très partielle.

Les autres offres de formations qui ont un lien avec le domaine visé sont les suivantes :

- En ce qui concerne les CISP : *Maçonnerie* à Ciney (Espaces asbl), *Gros-œuvre* à Mettet (Les Ateliers de Pontauray), et à Sambreville, la formation *Entreprise générale du bâtiment* par l'asbl Quelque chose à faire mais pour cette dernière formation, seuls quelques modules sont organisés à Auvelais ; la formation est principalement dispensée sur le territoire du Bassin de Charleroi (Monceau-Sur-Sambre).

A cette offre des CISP, il faut aussi ajouter l'offre du Centre de Formation et d'insertion socioprofessionnelle adapté (CFISPA) de Forma'Rive, la formation *Aide-maçon* et *Ouvrier d'entretien du bâtiment* à Floreffe

- Au niveau de l'IFAPME, des formations en maçonnerie sont proposées à Dinant et à Namur. A Gembloux, on trouve aussi la formation d'*Entrepreneur général*. A Namur encore, *Peintre décorateur* et *Peintre du bâtiment*.

- Enfin, le Forem propose une formation en maçonnerie et *Poseur routier* à Saint-Servais (Namur).

Compte tenu de ces éléments, les Membres de la Chambre Emploi et Formation de Namur remettent **un avis favorable** concernant cette demande d'agrément. **Toutefois, ils recommandent au porteur de projet de modifier l'intitulé de la filière de formation car il est trop peu explicite, ne fait référence à aucun métier spécifique et par ailleurs, la voirie ne fait pas partie du bâtiment. Ils proposent un intitulé plus évocateur tel que « Formation générale aux métiers de la construction », avec la précision éventuelle des métiers ciblés dans la formation.**